



## RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
DELEGATIONS DE SIGNATURE  
**N° 13/2008**

ANNÉE : 2008

DIFFUSÉ LE  
10 juillet 2008

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA LOZÈRE

## RAA spécial délégation de signature n° 13/2008

### Sommaire

<i>RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA LOZÈRE</i> .....	2
<i>RAA SPÉCIAL DÉLÉGATION DE SIGNATURE N° 13/2008</i> .....	2
<i>SOMMAIRE</i> .....	2
<b>1. DÉLÉGATION DE SIGNATURE</b> .....	3
1.1. 2008-189-030 du 07/07/2008 - Portant délégation de signature à Monsieur Jean-Christophe LABADIE, directeur des archives départementales de la Lozère .....	3
1.2. Subdélégation de signature générale.....	5
1.3. Arrêté du 9 juillet 2008 de M. Jean-Christophe LABADIE, directeur des archives départementales de la Lozère, donnant subdélégation de signature.....	6

# 1. Délégation de signature

## **1.1.2008-189-030 du 07/07/2008 - Portant délégation de signature à Monsieur Jean-Christophe LABADIE, directeur des archives départementales de la Lozère**

La préfète,  
chevalier de la Légion d'honneur,  
Chevalier de l'ordre national du Mérite

- VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1421-1 à L 1421-11 et R 1421 R 1 1421-16 ;
- VU la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les archives ;
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre l'Etat, les communes, les départements et la Région ;
- VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- VU la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
- VU le décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979 relatif à la compétence des services d'archives publics et à la coopération entre les administrations pour la collecte, la conservation et la communication des archives publiques ;
- VU le décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979 relatif à la communicabilité des documents d'archives publiques ;
- VU le décret n° 79-1039 du 3 décembre 1979 relatif à la délivrance de visas de conformité des copies, reproductions photographiques et extraits des documents conservés dans les dépôts d'archives publiques ;
- VU le décret n° 79-1040 du 3 décembre 1979 relatif à la sauvegarde des archives privées présentant du point de vue de l'Histoire un intérêt public ;
- VU le décret n° 86-102 du 20 janvier 1986 relatif à l'entrée en vigueur du transfert des compétences dans le domaine de la culture ;
- VU le décret n° 90-404 du 16 mai 1990 portant statut particulier du corps des conservateurs du patrimoine ;
- VU le décret n° 92-604 du 1<sup>er</sup> juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;
- VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
- VU le décret n° 2000-928 du 22 décembre 2000 modifiant le décret n° 90-437 du 28 mai 1990 et notamment son article 12, fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils sur le territoire métropolitain de la France lorsqu'ils sont à la charge des budgets de l'Etat, des établissements publics nationaux à caractère administratif et de certains organismes subventionnés ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret du Président de la République en Conseil des ministres du 29 octobre 2007 portant nomination de Mme Françoise DEBAISIEUX en qualité de préfète de la Lozère ;
- VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2007-316-056 du 12 novembre 2007 portant délégation de signature à Mlle Claire MARTIN directrice des Archives départementales de la Lozère ;
- VU l'arrêté ministériel n° 08005852 du 17 avril 2008 portant mutation de Mlle Claire MARTIN, sur sa demande, à la Mission des Archives du Premier Ministre ;

VU la lettre du Ministère de la Culture -Direction des Archives de France en date du 30 juin 2008 adressée à Mme Françoise DEBAISIEUX, préfète de la Lozère portant nomination de Jean-Christophe LABADIE directeur des Archives départementales de la Lozère à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2008 ;

SUR proposition de la secrétaire générale ;

## **ARRETE**

### **ARTICLE 1 :**

Délégation de signature est donnée à Jean-Christophe LABADIE, Conservateur du Patrimoine, spécialité archives, directeur des Archives départementales de la Lozère, à l'effet de signer, pour ses attributions exercées au nom de l'Etat, toutes décisions dans les matières suivantes :

- 1) Signature des expéditions en forme authentique (décret n° 79-1039 du 3 décembre 1979).
- 2) Visa des propositions faites par les administrations en ce qui concerne l'élimination de leurs documents périmés (décrets n° 79-1037 du 3 décembre 1979 et n° 88-849 du 28 juillet 1988).
- 3) Toutes autres correspondances de caractère technique relevant des services d'archives.
- 4) Contrôle et inspection des archives communales.
- 5) Contrôle scientifique et technique sur les archives publiques (décrets n° 79-1037 du 3 décembre 1979 et n° 88-849 du 28 juillet 1988).

### **Article 2 :**

M. Jean-Christophe LABADIE directeur des Archives départementales de la Lozère, peut subdéléguer sa signature à des fonctionnaires placés sous son autorité pour signer les actes relatifs aux affaires pour lesquelles il reçoit la présente délégation, par une décision dont il est rendu compte à la préfète du département de la Lozère avant sa mise en application.

La signature du délégataire ou subdélégataire et sa qualité devront être précédées de la mention : « Pour la préfète de la Lozère et par délégation ».

### **Article 3 :**

L'arrêté préfectoral n° 2007-316-056 du 12 novembre 2007 est abrogé à compter de ce jour.

### **ARTICLE 4 :**

La Secrétaire générale de la préfecture et le directeur des Archives départementales de la Lozère sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Françoise DEBAISIEUX

## **1.2. Subdélégation de signature générale**

*Jean-Pierre LILAS*

*Directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de la Lozère*

*Délégation générale*

*Mende le jeudi 12 juin 2008*

*- subdélégation de signature,*

- VU** le décret 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;
- VU** l'arrêté du ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales en date du 26 août 2004 nommant Monsieur Jean-Pierre Lilas, Directeur départemental de l'agriculture et de la forêt ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2008-163-00 du 11 juin 2008 portant délégation de signature à M. Jean-Pierre LILAS directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de la Lozère.

### **DECIDE**

**Article 1** : Délégation de signature est donnée par monsieur Jean-Pierre LILAS directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, en cas d'absence ou d'empêchement de sa part aux agents de son service dont les noms suivent, dans la limite de la délégation de signature qu'il a lui même reçue de Mme Françoise Debaisieux, préfète de la Lozère par arrêté n° 2008-163-008 du 11 juin 2008 sus-visé :

Pour la préfète et par délégation, le 12 juin 2008

A

Monsieur Olivier Garrigou

Ingénieur du génie rural des eaux et forêts, adjoint au directeur, à la direction départementale de l'agriculture et de la forêt de la Lozère.

Chef du service « Environnement forêt » et Adjoint du directeur

**SIGNE**

**Article 2** : Délégation de signature est donnée par monsieur Jean-Pierre LILAS directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, dans le cadre de leurs attributions respectives, à l'effet de signer toutes correspondances, tous certificats et procès verbaux et d'une façon générale tous actes ressortant de l'administration courante aux agents de son service dont les noms suivent, dans la limite de la délégation de signature qu'il a lui même reçue de Mme Françoise Debaisieux, préfète de la Lozère par arrêté n° 2008-163-008 du 11 juin 2008 sus-visé :

Pour la préfète et par délégation, le 12 juin 2008

A

Monsieur Olivier Garrigou

Ingénieur du génie rural des eaux et forêts, adjoint au directeur, à la direction départementale de l'agriculture et de la forêt de la Lozère.

Chef du service « Environnement forêt » et Adjoint du directeur, pour les matières de l'article 1 paragraphe A;

**SIGNE**

Signature Paraphe

Pour la préfète et par délégation, le 12 juin 2008

A

Monsieur Jean-Luc Delrieux

Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, à la direction départementale de l'agriculture et de la forêt de Lozère

Chef du service « Économie agricole », pour les matières de l'article 1 paragraphe B;

**SIGNE**

Signature Paraphe

Pour la préfète et par délégation, le 12 juin 2008

A

Madame Anne-marie RIOU

Directrice adjointe du travail, assurant l'intérim du chef de service de l'inspection du travail, de l'emploi et de la politique sociale agricole, pour les matières de l'article 1 paragraphe C;

**SIGNE**

Signature Paraphe

Pour la préfète et par délégation, le 12 juin 2008

A

Madame Sophie GELLE

Attaché administratif à la direction départementale de l'agriculture et de la forêt de Lozère, Chef du service « Secrétariat général » pour les matières de l'article 1 du paragraphe D;

**SIGNE**

Signature Paraphe

**Article 3:**

La secrétaire générale de la préfecture et le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture,

Le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de la Lozère

**SIGNE**

Jean-Pierre Lilas

**1.3. Arrêté du 9 juillet 2008 de M. Jean-Christophe LABADIE, directeur des archives départementales de la Lozère, donnant subdélégation de signature.**

Arrêté de subdélégation de signature

Le Conservateur du Patrimoine  
Directeur des Archives départementales de la Lozère

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

VU la lettre du Ministère de la Culture –Direction des Archives de France en date du 30 juin 2008 adressée à Mme Françoise DEBAISIEUX, préfète de la Lozère, portant nomination de M. Jean-Christophe LABADIE directeur des Archives départementales de la Lozère à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2008.

VU l'arrêté n° 2008-189-030 du 7 juillet 2008 de Mme la préfète portant délégation de signature à Monsieur Jean-Christophe LABADIE, directeur des Archives départementales de la Lozère.

#### ARRETE

##### Article 1<sup>er</sup> :

Délégation de signature est donnée par M. Jean-Christophe LABADIE en cas d'absence ou d'empêchement de sa part aux agents de son service dont les noms suivent dans la limite de la délégation de signature qu'il a lui-même reçue de Mme Françoise DEBAISIEUX, Préfète de la Lozère.

M. Alain LAURANS, Attaché de Conservation du Patrimoine

Mme Béatrice MAURY, Chargée d'études documentaires,

##### Article 2 :

Le Directeur des Archives départementales de la Lozère est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Mende, le 9 juillet 2008

Pour la Préfète de la Lozère et par délégation  
Le Conservateur du Patrimoine,  
Directeur des Archives départementales de la Lozère

**signé**

Jean-Christophe LABADIE